

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
**Séance du 25 juillet 2008**

L'an deux mil huit et le vingt cinq juillet à 18 heures 00.

Le conseil municipal de la Commune de CERESTE a été assemblé au lieu ordinaire des ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément à l'article L.2121-10 du CGCT, sous la présidence de Gérard BAUMEL, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Etaient présents à cette assemblée : tous les conseillers.

Procurations de : Yves GILLIBERT à Alain MARTIN, Laura POLLET à Claudie BLENGINO.

Secrétaire de séance : Frédérique MATRONE.

Date de la convocation : 21 JUILLET 2008.

Le compte-rendu du conseil municipal du 27 Juin 2008 est adopté à l'unanimité.

Le Maire, avant d'ouvrir la séance, donne la parole à quelques co-lotissés du Lotissement les Plantiers venus pour contester la délibération du 27 juin 2008 qui fait état d'un projet d'aménagement de 2 lots à viabiliser pour sa mise en vente sur la parcelle qui était réservée aux espaces verts du Lotissement Les Plantiers.

Le Maire, après avoir entendu les différents points de contestation, explique que dans le cadre du P.L.U., le règlement est très restrictif pour l'existant et pour l'avenir pour les zones agricoles et naturelles, il y a lieu d'urbaniser au mieux les zones constructibles existantes, il rappelle à l'assemblée que le règlement du Lotissement est devenu caduque car il a plus de 10 ans et c'est le règlement de l'urbanisme qui s'applique.

Le Maire informe qu'une étude juridique du lotissement a été demandée et propose d'organiser une réunion de Quartier d'ici une dizaine de jours.

Le Maire demande de rajouter un point à l'ordre du jour qui est accepté à l'unanimité :

➤ **Participation communale pour raccordement à l'assainissement : 2<sup>ème</sup> semestre 2008**

Le montant de cette participation est fixé pour chaque local d'habitation à : **1 232,11 €**

*Adopté à l'unanimité*

**1. DECISION MODIFICATIVE N° 1 – Virements de crédits**

Le conseil municipal autorise le virement des crédits sur le budget général de l'exercice 2008 comme suit :

**Section d'investissement :**

| dépenses     |                                 |
|--------------|---------------------------------|
| Compte 2318  | - 37 000 € (honoraires travaux) |
| Compte 16411 | + 37 000 € (capital emprunt)    |

**Section de fonctionnement :**

| dépenses     |                                |
|--------------|--------------------------------|
| Compte 6611  | + 4 100 € (intérêts emprunt)   |
| Compte 61522 | - 4 100 € (entretien bâtiment) |

*Adopté à l'unanimité*

**2. SUBVENTIONS 2008 - complément**

Une subvention d'un montant de 300,00 € est attribuée à l'association d'Histoire et d'Archéologie du Grand Luberon pour l'année 2008.

**3. INDEMNITES DE RESPONSABILITE**

La Commune de CERESTE est dotée de 8 régies de recettes installées à la Mairie de CERESTE et dans le souhait de responsabiliser chaque service, 6 régisseurs dont trois qui seront nommés percevront une indemnité de responsabilité après avis conforme du trésorier de Forcalquier :

- Service technique : régie de droits de place
- Service Accueil : régie de photocopies et location de salles communales
- Service cantine : régie cantine
- Service administratif : régie piscine et régie du centre de loisirs
- Service finances : régie de livres
- Service culturel : régie de la Médiathèque

**4. INDEMNITE REPRESENTATIVE DE LOGEMENT VERSEE AUX INSTITUTEURS – ANNEE 2007**

La somme de 470,04 € sera versée à Madame JULIEN Danièle ainsi qu'à Madame RUIZ Sylvie représentant la part communale obligatoire pour l'année 2007.

## **5. CLSH : JEUNES TARIFS 2008**

### **➤ Tarif été 2008**

Dans le cadre des actions jeunes durant l'été 2008 est organisé un stage graffe avec l'intervention de l'association ESPACE DEFIS d'Istres qui s'adresse à un public de 12 à 18 ans.

Du dessin, de la peinture murale seront initiés du lundi 4 au vendredi 8 août 2008 tous les après-midi pendant 3 heures sous le préau de l'école.

10 jeunes peuvent bénéficier de cet atelier.

La somme de 18 € la semaine est votée à l'unanimité.

### **➤ Demande d'aide financière pour la réalisation d'un local jeunes auprès de la CAF des AHP**

Dans le cadre du projet de réaménagement du terrain de foot, il a été étudié la possibilité de réaliser une construction jouxtant les vestiaires et mitoyenne avec le futur garage communal. Il reste toutefois possible que cette construction ait lieu ailleurs. La Caisse d'Allocations Familiales des Alpes de Haute-Provence peut subventionner ce type de projet à hauteur de 50 % si la Commune se positionne avant septembre 2008. La subvention obtenue restera valable entre 2 à 4 ans.

D'autres organismes tels que la Mutualité Sociale Agricole de Gap, la Caisse des Dépôts et Consignations et la Fondation de la Caisse d'Epargne sont susceptibles également de financer ce projet de réalisation.

### **➤ Demande d'aide financière auprès de la Caisse d'allocations familiales pour l'achat d'un minibus**

Les déplacements des associations, des adultes, des enfants, des jeunes seraient plus aisés avec un minibus. Or, il se trouve qu'une demande effectuée avant septembre 2008 à la Caisse d'Allocations Familiales 04 peut permettre le financement à hauteur de 60 % du projet, la Mutualité Sociale Agricole de Gap participerait à hauteur de 10 % du montant financé par la CAF, que la Fondation Caisse d'Epargne pourrait elle aussi subventionner cet achat. Cette demande de subvention n'engage pas la municipalité à acheter le minibus, mais permet d'avoir un accord avec la CAF sur 4 ans pour un achat éventuel si le besoin s'en faisait sentir.

*Le conseil, à l'unanimité, autorise le Maire à solliciter de la part de la Caisse d'Allocations Familiales 04 l'aide la plus élevée possible pour la réalisation de ce local et pour l'achat d'un minibus si nécessaire et charge le Maire de trouver d'autres moyens de financement.*

## **6. RENOUELEMENT DU POSTE A LA MEDIATHEQUE**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, renouvelle le poste à temps non complet à la Médiathèque à compter du **01 août 2008** d'une durée de 3 mois renouvelable une fois.

## **7. VENTE DE L'APPARTEMENT AU DESSUS DE LA POSTE**

Le Maire fait part d'un devis de travaux pour réhabiliter et remettre en conformité l'appartement au dessus de la Poste d'un montant de 72 000,00 € hors façade qui est également à refaire.

L'estimation des domaines est de 100 000,00 €.

Ce bâtiment comprend un appartement, une entrée au droit de la pièce avec lavabo au 1<sup>er</sup> étage et une cave face à l'escalier de descente exempte de chaudière.

Considérant que les dépenses indispensables pour remettre cet immeuble en bon état sont très élevées, et hors de proportion avec les ressources dont la commune pourrait disposer à cet égard ; que le dit immeuble n'est pas susceptible d'être affecté utilement à un service public communal ; que dans ces conditions il y a lieu de procéder à son aliénation ;

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'aliénation de cet immeuble au plus offrant, charge le Maire de diffuser par tout moyen l'annonce de la vente de ce bâtiment et en particulier, de faire dresser les plans de division et établir le cahier des charges de l'aliénation.

Il sera demandé également une étude pour le passage handicapé.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Loïc MALLEGOL propose à l'assemblée de se rendre à Saint Etienne les Orgues pour visiter leur Station d'Épuration qui est en cours de construction, plusieurs dates seront proposées.
- Frédérique MATRONE dit qu'une nouvelle étude du budget de la crèche sera nécessaire pour en diminuer le coût tout en conservant la qualité du service.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 00.

